

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 mars 2010 à 20 h à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Sont présents :

Mme Géraldine T. Quesnel	maire
M. Daniel T. Brown	conseiller district no 2
Mme Lyse Thauvette	conseillère district no 3
Mme Sarah-Claude Racicot	conseillère district 4
M. René Levac	conseiller district no 5
M. Jacques Bouchard	conseiller district no 6

Est absente :

Mme Thérèse Lemelin	conseillère district no 1
---------------------	---------------------------

Est également présent :

Mario Besner, directeur général et secrétaire-trésorier qui agit en tant que secrétaire de cette assemblée

Est également absente :

Chantal Primeau, adjointe administrative, direction générale

Ayant constaté le quorum, la présidente d'assemblée, déclare la séance légalement ouverte.

ORDRE DU JOUR

Résolution no : 10-03-72

Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mars 2010

La présidente d'assemblée informe les citoyens que les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- 7.10 *Autoroute 30 : demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ pour l'utilisation non agricole/M.Luc Cousineau)*
- 7.11 *Autoroute 30 : demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ pour l'utilisation non agricole/M.Luc Cousineau)*
- 7.12 *Autoroute 30 : demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ pour l'utilisation non agricole du terrain portant le numéro de lot 2 047 808 et ce pour une superficie de 1 792.8 mètres carrés)*

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, M. Daniel T Brown,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mars 2010 tel que modifié.

Prière

1. Ordre du jour

- 1.1 Acceptation de l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 9 mars 2010

2. Procès-verbal

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 février 2010

3. Affaires financières

- 3.1 Acceptation des comptes du mois de février 2010
- 3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du mois de février 2010

4. Urbanisme

- 4.1 Dépôt de la liste des permis du mois de février 2010

5. Règlements

- 5.1 Adoption du règlement d'emprunt n° 325-2010 pour la construction de la nouvelle bibliothèque municipale
- 5.2 Avis de motion : règlement n° 174-1-98 modifiant le règlement n° 174-98 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux

6. Affaires administratives

- 6.1 MRC de Vaudreuil-Soulanges : achat de bacs roulants de récupération
- 6.2 Alarme T.S. : installation d'un système de bris de fenêtres au Pavillon Récréatif des bénévoles

7. Affaires municipales

- 7.1 M.L. Eau et Environnement : offre de services professionnels pour la mise à jour des ouvrages d'assainissement
- 7.2 Les Consultants LBCD : budget d'honoraires pour étude préparatoire dans le cadre des travaux municipaux relatifs à la réfection du chemin du Fleuve, secteur ouest, ± 1 kilomètre (règlement d'emprunt n° 316-2009)
- 7.3 Groupe ABS : étude géotechnique bouclage aqueduc/égout via chemin St-Antoine
- 7.4 Normand Langlois architecte : propositions de services en architecture pour les travaux de construction de la future bibliothèque municipale
- 7.5 Entretien ménager Lyna Inc. : entretien ménager des immeubles municipaux
- 7.6 Bernard Séguin Poirier : versement du don
- 7.7 Demande d'appui pour augmentation du budget du programme Emploi d'été Canada pour la circonscription de Vaudreuil-Soulanges
- 7.8 Fonds municipal vert : subventions visant les plans de développement durable de collectivités
- 7.9 Réfection des fenêtres de l'hôtel de ville : autorisation pour demande d'appel d'offres

8. Base de Plein Air

- 8.1 Acceptation du dépôt du procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 2010 du Comité de la Base de Plein Air des Cèdres
- 8.2 Relais pour la vie : demande de participation financière et présence du service de Premiers Répondants
- 8.3 Association québécoise du loisir municipal : inscription à la formation « Cadre responsable de la formation en animation loisir et sport »
- 8.4 Carrière été : demande
- 8.5 Embauche employés temporaires pour la saison estivale 2010
- 8.6 Camps de jour/Service autobus
- 8.7 Tarification camps de jour, service de garde et transport
- 8.8 Offre de services professionnels de Tekno : mise en service et fermeture, contrôle hebdomadaire et dépôt d'un rapport final d'exploitation pour la piscine
- 8.9 Rangement produit chimique piscine
- 8.10 Grille salariale
- 8.11 Dépôt de l'étude de gouvernance pour la Base de Plein Air des Cèdres

9. Loisirs

- 9.1 Fête des voisins 2010 : inscription de la Municipalité

10. Ressources humaines

- 10.1 Acceptation du dépôt du procès-verbal du Comité des ressources humaines et du Comité des conventions collectives du 25 février 2010
- 10.2 Embauche d'une secrétaire comptable

11. Service de sécurité incendie

12. Divers

Période de questions

Parole au Conseil

Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

Résolution no : 10-03-73

Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2010

Il est
PROPOSÉ PAR, M. Jacques Bouchard,
APPUYÉ PAR, M. René Levac,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2010 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES FINANCIÈRES

Résolution no : 10-03-74

Acceptation des comptes du mois de février 2010

Il est
PROPOSÉ PAR, M. René Levac,
APPUYÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le paiement des comptes du mois de février 2010, tel qu'inscrits au journal des déboursés et ce, en considérant que les membres du Conseil ont reçu à cet effet toute la documentation pertinente tel que : journal des salaires et dont lesdits documents sont déposés dans les archives de la Municipalité.

Je soussignée, Lise Roy, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites au journal des déboursés conformément à la liste produite au Conseil municipal selon les chèques suivants : (Général) n° 35061 à 35199 pour l'année 2010; (Règlements) n° 96000339 à 96000341; (Salaires) liste des salaires des employés pour les semaines n° 5, 6, 7 et 8 dont lesdites dépenses ont été projetées et acceptées à cette assemblée par le Conseil de la Municipalité des Cèdres ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette assemblée.

Lise Roy, c.g.a.
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-03-75

Acceptation de la liste des bons de commande du mois de février 2010

Il est
PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

QU'en considérant l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette assemblée inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes transmise par la secrétaire-trésorière adjointe à chaque membre du Conseil, et émise en mars 2010 pour une dépense de 134 342,69 \$ a été acceptée par le Conseil municipal à cette assemblée.

Adopté à l'unanimité

URBANISME

Résolution no : 10-03-76

Dépôt de la liste des permis du mois de février 2010

CONSIDÉRANT le rapport préparé par Mme Chantal Lafleur, inspectrice municipale, concernant les permis émis pour le mois de février 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR, M. René Levac,

APPUYÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt de la liste des permis du mois de février 2010.

Adopté à l'unanimité

RÈGLEMENTS

Résolution no : 10-03-77

Adoption du règlement d'emprunt n° 325-2010 pour la construction de la nouvelle bibliothèque municipale

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres souhaite réaliser des travaux de construction pour une nouvelle bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE les coûts du projet et des honoraires des professionnels dont les services devront être retenus pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux totalisent une somme n'excédant pas la somme de 1 662 430 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres recevra une aide financière du ministre de la Culture, des Communications et de la condition féminine de l'ordre de 808 800 \$ dans le cadre de son programme Aide aux immobilisations;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres n'a pas les fonds nécessaires pour le paiement du solde de 853 630 \$;

ATTENDU QUE le Code municipal permet à la Municipalité d'imposer une taxe et d'emprunter de l'argent aux fins de sa compétence;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 9 février 2010;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la présente assemblée;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'une soirée d'information aux citoyens aura lieu le mercredi 7 avril avec un représentant du ministère à la salle des bénévoles;

ATTENDU QUE la mairesse a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût, son mode de financement et les modes de paiement et de remboursement au cours de la présente assemblée;

ATTENDU QU'un registre référendaire sera ouvert sans interruption du lundi 12 avril au vendredi 16 avril de 9 h à 19 h à l'Hôtel de Ville de la Municipalité;

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,

APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 OBJET

Le Conseil de la Municipalité des Cèdres est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de construction d'une nouvelle bibliothèque municipale selon les plans et devis préparés par l'entreprise *Normand Langlois, architecte*, portent le numéro 070621-02 en date du 12 septembre 2007 incluant les frais, taxes et imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée en date du 10 septembre 2007 lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2 MONTANT

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 853 630 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 TERME DE L'EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 853 630 \$ sur une période de 25 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Géraldine T. Quesnel
Mairesse

Mario Besner
Directeur général et secrétaire trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-03-78

Avis de motion : règlement n° 174-1-98 modifiant le règlement n° 174-98 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux

La conseillère, Mme Lyse Thauvette, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement n° 174-1-98 modifiant le règlement n° 174-98 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Résolution no : 10-03-79

MRC de Vaudreuil-Soulanges : achat de bacs roulants de récupération

Il est
PROPOSÉ PAR, M. René Levac,
APPUYÉ PAR, M. Jacques Bouchard,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat de cinquante (50) bacs roulants de récupération au coût unitaire de 67,07 \$ (taxes en sus) qui seront livrés au mois mars 2010;

QUE la dépense soit affectée au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-03-80

Alarme T.S. : installation d'un système de bris de fenêtres au Pavillon Récréatif des bénévoles

CONSIDÉRANT la problématique d'intrusion au Pavillon Récréatif des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE le système permettrait d'aviser la Municipalité uniquement en cas de bris de fenêtre ou l'ouverture de porte par une personne n'ayant pas de code d'accès au bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un système anti-intrusion éviterait le déplacement inutile du service de police et/ou d'un employé municipal la nuit;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise *Alarme T.S.* au montant de 600 \$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT QUE cet achat s'inscrit dans le cadre des démarches de la Municipalité pour la protection de ses biens;

Il est
PROPOSÉ PAR, M. René Levac,
APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise *Alarme T.S.* pour l'installation d'un système anti-intrusion sur les fenêtres du Pavillon Récréatif des Bénévoles au coût de 600 \$ (taxes en sus).

QUE la dépense soit affectée au budget d'opération.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES MUNICIPALES

Résolution no : 10-03-81

M.L. Eau et Environnement : offre de services professionnels en expert-conseil ingénierie

CONSIDÉRANT l'échéance du contrat de *M.L. Eau et Environnement* le 15 mars 2010;

CONSIDÉRANT la qualité des services professionnels rendus par M. Michel Longtin, ingénieur;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité en matière de services conseils;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçu de *M.L. Eau et Environnement* afin de supporter la gestion des systèmes de distribution d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et de problèmes environnementaux;

Il est
PROPOSÉ PAR, M. René Levac,
APPUYÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
ET RÉSOLU

DE retenir les services de la firme *M.L. Eau et Environnement* au montant forfaitaire de 15 000 \$ (taxes en sus) en qualité d'expert conseil d'ingénierie auprès de la Municipalité tel qu'il appert dans l'offre de service.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-03-82

Les consultants LBCD

Budget d'honoraires pour étude préparatoire dans le cadre des travaux municipaux relatifs à la réfection du chemin du Fleuve, secteur ouest, ± (règlement d'emprunt n° 316-2009)

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt n° 316-2009 décrétant des travaux municipaux relatifs à la réfection du chemin du Fleuve, secteur ouest, 1.7 kilomètre (priorité n° 1 selon la firme Génivar) et pourvoyant à un emprunt n'excédant pas la somme de 600 000 \$;

CONSIDÉRANT l'évaluation des coûts des travaux pour fins de règlement d'emprunt pour la réfection d'une partie du chemin du Fleuve réalisée par la firme *Les consultants LBCD* en date du 19 novembre 2009;

CONSIDÉRANT la pertinence que certaines démarches soient entreprises afin de permettre de bien définir l'étendue des travaux et d'élaborer un échéancier réaliste;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise *Les consultants LBCD*;

Il est
PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

DE mandater la firme *Les consultants LBCD* pour la réalisation d'une étude préparatoire pour la réfection du chemin du Fleuve entre le chemin St-Dominique et la limite de la ville de Coteau-du-Lac au montant forfaitaire de 16,650 \$ (taxes en sus).

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt n° 316-2009.

Adopté à l'unanimité

Résolution 10-03-83

Groupe ABS : étude géotechnique bouclage aqueduc/égout via chemin St-Antoine

CONSIDÉRANT la résolution n° 10-02-53 autorisant le bouclage du réseau d'aqueduc et d'égout via le chemin St-Antoine;

CONSIDÉRANT les exigences gouvernementales quant à la réalisation d'une étude géotechnique;

CONSIDÉRANT l'offre de service du *Groupe ABS* pour la réalisation des cette étude;

Il est,
PROPOSÉ par, M. René Levac,
APPYUYÉ par, M. Jacques Bouchard,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER au *Groupe ABS* le mandat d'effectuer l'étude géotechnique au coût de 6 850 \$ (taxes en sus);

Que la dépense soit affectée au règlement d'emprunt 303-2007.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-03-84

Normand Langlois architecte : propositions de services en architecture pour les travaux de construction de la future bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT le processus en cours quant à la réalisation des travaux de construction de la nouvelle bibliothèque municipale à Les Cèdres;

CONSIDÉRANT la proposition de services en architecture de l'entreprise *Normand Langlois architecte* pour la surveillance des travaux;

Il est
PROPOSÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,
APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la proposition de services en architecture de l'entreprise *Normand Langlois architecte* au montant de 25 000 \$ (taxes en sus) tel qu'il appert dans l'offre de services déposé;

QUE la dépense soit affectée règlement d'emprunt n° 325-2010.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-03-85

Entretien ménager Lyna Inc. : entretien ménager des immeubles municipaux

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir les équipements et les produits de nettoyage utilisés par la Municipalité pour l'entretien ménager;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se procurer des produits de nettoyage écologique reconnus;

CONSIDÉRANT QU'une meilleure organisation s'avère nécessaire afin de maximiser le travail d'entretien ménager;

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la proposition de service au montant de 1 100 \$ (taxes en sus) de la compagnie *Entretien ménager Lyna inc.* visant à évaluer les équipements et produits utilisés par la Municipalité ainsi que l'organisation du travail d'entretien ménager des bâtiments;

QUE la dépense soit affectée au budget opérationnel.

Adopté à l'unanimité

Résolution no; 10-03-86

Bernard Séguin Poirier : versement du don

CONSDÉRANT le financement et la réalisation par M. Bernard Séguin Poirier du projet *Espace enfant*;

CONSIDÉRANT que selon l'entente, 20% de la valeur totale de l'œuvre serait remis à une organisation de la Municipalité s'adressant aux jeunes;

CONSIDÉRANT que ce projet fut réalisé à la Base de Plein Air avec la collaboration des employés de la Base;

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,
APPUYÉ PAR, Daniel T. Brown,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le montant de 2 400 \$ à la Maison des Jeunes de Les Cèdres et que ce montant soit utilisé dans le cadre d'une activité organisée conjointement avec la Base de Plein Air de Les Cèdres.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-03-87

Demande pour augmentation du budget du programme Emploi d'été Canada pour la circonscription de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la croissance démographique importante dans la circonscription de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'augmentation des demandes d'employeurs pour le programme *Emploi d'été Canada* dans la région de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les besoins grandissants des organismes communautaires et des entreprises pour soutenir la relève dans plusieurs secteurs et assurer l'employabilité dans la région de Vaudreuil-Soulanges à plus ou moins court terme;

CONSIDÉRANT l'urgence de bonifier les ressources financières de ce programme afin d'assurer la pérennité des services et projets régionaux offerts à la population de Vaudreuil-Soulanges;

PAR CONSÉQUENT,

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,

APPUYÉ PAR, M. Jacques Bouchard,

ET RÉSOLU

DE demander au gouvernement du Canada, en l'occurrence la ministre des Ressources Humaines et du Développement des Compétences Canada, d'augmenter le budget du programme *Emploi d'été Canada* pour la circonscription de Vaudreuil-Soulanges et acheminer la résolution à Mme Meili Faille, députée de la circonscription de Vaudreuil-Soulanges,

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-03-88

Fonds municipal vert : subventions visant les plans de développement durable de collectivités »

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Les Cèdres d'élaborer un plan de développement d'une collectivité viable qui comprendra la vision et les objectifs de durabilité de la collectivité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Les Cèdres s'engage à affecter 25 000\$ de son budget à cette initiative;

CONSIDÉRANT la possibilité d'être financé à 50% pour la réalisation de ce plan dans le cadre d'un programme administré par le Fonds vert municipal;

CONSIDÉRANT la demande entreprise par la Municipalité pour l'application du Plan particulier d'urbanisme (PPU);

Il est,

PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,

APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,

ET RÉSOLU

QU'il soit donc décidé que la Municipalité des Cèdres élaborera un plan de développement d'une collectivité viable qui comprendra la vision et les objectifs de durabilité de la collectivité et qu'une demande d'aide financière soit déposée au Fonds vert Municipal;

QU'il soit de plus décidé que la Municipalité des Cèdres s'engage à affecter 25 000 \$ de son budget à cette initiative pour des coûts totaux prévisionnels de 50 000 \$.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-03-89

Réfection des fenêtres de l'hôtel de ville : autorisation pour demande d'appel d'offres

CONSIDÉRANT la réception du devis élaboré par l'entreprise *Dubé Matte & Associés, architectes* en date de février 2010 pour le remplacement partiel des fenêtres de l'hôtel de ville;

Il est
PROPOSÉ PAR, M. René Levac,
APPUYÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'entreprise *Dubé Matte & Associés, architecte* à procéder à l'appel d'offres;

QUE l'ouverture des appels d'offres se déroulera le 2 avril 2010 à 10 h à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-03-90

Autoroute 30 : demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ pour l'utilisation non agricole / M. Luc Cousineau.

CONSIDÉRANT la demande de *Nouvelle Autoroute 30 CJV* afin d'utiliser un matériel argileux pour le remplissage d'une dépression (zone 10) sur les portions de lots 2 047 924 et 3 271 335, propriétés de M. Luc Cousineau, 799, chemin St-Antoine à Les Cèdres, et la mise en place d'un chemin temporaire;

CONSIDÉRANT QUE cette demande fait suite à la demande préalablement déposée à la (CPTAQ) portant le numéro (365681) et autorisée par la Municipalité par la résolution no : 10-02-55;

CONSIDÉRANT QUE la construction de l'autoroute 30 nécessite des matériaux argileux compactables;

CONSIDÉRANT QU'une étude environnementale a été effectuée par la firme *Bélanger Agro-Consultant inc* ;

CONSIDÉRANT QUE l'étude environnementale conclut que l'argile de la (zone 10) est propice au compactage nécessaire à la construction de l'autoroute 30 ;

CONSIDÉRANT QU'après les travaux, le remblai de la (zone 10) avec du sol arable augmentera la superficie cultivable de M. Cousineau;

Il est
PROPOSÉ PAR, M. René Levac,
APPUYÉ PAR, M. Jacques Bouchard,

ET RÉSOLU

DE déposer à la commission de protection du territoire agricole du Québec la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture.

ADOPTÉ à l'unanimité

Résolution no : 10-03-91

Autoroute 30 : demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ pour l'utilisation non agricole / M. Luc Cousineau.

CONSIDÉRANT la demande de *Nouvelle Autoroute 30 CJV* afin d'autoriser un projet de déblai/remblai de matériaux argileux sur le lot 3 271 331 (zones 8-9-11);

CONSIDÉRANT QUE cette demande fait suite à la demande préalablement déposée à la (CPTAQ) portant le numéro (365681) et autorisée par la Municipalité par la résolution no : 10-02-55;

CONSIDÉRANT QUE la construction de l'autoroute 30 nécessite des matériaux argileux compactables;

CONSIDÉRANT QU'une étude environnementale a été effectuée par la firme *Bélanger Agro-Consultant inc*;

CONSIDÉRANT QUE l'étude environnementale conclut que l'argile des (zones 8-9-11) est propice au compactage nécessaire à la construction de l'autoroute 30;

CONSIDÉRANT QU'après les travaux, le remblai des (zones 8-9-11) avec du sol arable augmentera la superficie cultivable de M. Cousineau;

Il est
PROPOSÉ PAR, M. Jacques Bouchard,
APPUYÉ PAR, M. René Levac,
ET RÉSOLU

DE déposer à la commission de protection du territoire agricole du Québec la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-03-92

Autoroute 30 : demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ pour l'utilisation non agricole du terrain portant le numéro de lot 2 047 808 et ce pour une superficie de 1 792.8 mètres carrés.

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires du 1171 rue Proulx d'autoriser l'aliénation et l'utilisation non agricole du lot 2 047 808 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un permis de construction a été émis pour ce terrain en 1993;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ne peuvent pas vendre la propriété qui est encore considéré agricole;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est situé à l'intérieur d'un îlot déstructuré identifié au schéma d'aménagement de la MRC Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation non agricole dudit terrain n'aura aucun impact significatif sur le territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement visé apparaît bien dans un développement résidentiel comportant des infrastructures et nombres d'emplacements déjà construits;

CONSIDÉRANT QUE la présente construction et demande ne contrevient pas aux dispositions règlementaires de la Municipalité des Cèdres;

Il est
PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,
ET RÉSOLU

DE recommander à la commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 2 047 808 du cadastre du Québec pour une superficie de 1 792.8 mètres carrés ; tel que soumis dans la demande.

Adopté à l'unanimité

BASE DE PLEIN AIR DES CÈDRES

Résolution no : 10-03-93

Acceptation du dépôt du procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 2010 du Comité de la Base de Plein Air des Cèdres

Il est
PROPOSÉ PAR, M. René Levac,
APPUYÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt du compte-rendu du Comité de la Base de Plein Air des Cèdres du lundi 1^{er} mars 2010.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-03-94

Relais pour la vie : demande de participation financière et présence du service de Premiers Répondants

CONSIDÉRANT la demande de la *Société canadienne du cancer* de bénéficier d'un tarif réduit pour la location de la Base de Plein Air des Cèdres le 28 mai 2010 à compter de 8 h jusqu'au lendemain, 29 mai 2009, 10 h pour l'événement « *Relais pour la vie* »;

CONSIDÉRANT la demande pour la présence du service de Premiers Répondants pour l'événement;

CONSIDÉRANT la mission de l'activité « Relais pour la vie »;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de la Base de Plein Air des Cèdres;

Il est,
PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, M. René Levac,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER de louer la Base de Plein Air au coût de 300 \$ et d'offrir le service de Premiers Répondants pour l'événement « Relais pour la vie Vaudreuil-Soulanges en guise d'appui à la *Société canadienne du cancer*;

QUE la Municipalité demande une plus grande visibilité dans les outils de promotion utilisés lors de l'évènement.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-03-95

Association québécoise du loisir municipal : inscription à la formation « Cadre responsable de la formation en animation loisir et sport »

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice de la Base de Plein Air des Cèdres est responsable de la formation des animateurs;

CONSIDÉRANT QUE la formation permettra à la Base de Plein Air d'être accréditée par le ministère afin d'offrir la formation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice de la Base de Plein Air des Cèdres;

Il est
PROPOSÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,
APPUYÉ PAR, M. René Levac,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la coordonnatrice de la Base de Plein Air des Cèdres, Mme Caroline Taillefer, à suivre la formation « Cadre responsable de la formation en animation loisir et sport » qui se déroulera les 11 et 12 mars 2010 à Mirabel au coût de 330 \$ (taxes en sus).

QUE la dépense soit affectée au budget opérationnel de la Base de Plein Air des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-03-96

Carrière été : demande

CONSIDÉRANT les besoins en personnel étudiant en période estivale;

CONSIDÉRANT l'opportunité de subventions salariales dans le cadre du programme *Carrière été*;

Il est
PROPOSÉ PAR, M. René Levac,
APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice de la Base de Plein, Mme Caroline Freulon et le directeur général, M. Mario Besner, à déposer des demandes dans le cadre du programme *Carrière été*.

Adopté à l'unanimité

Résolution no 10-03-97

Embauche employés temporaires pour la saison estivale 2010

ATTENDU les besoins en employés temporaires pour la tenue des activités à la Base de Plein Air à l'été 2010;

ATTENDU l'évaluation de la clientèle attendue;

Il est
PROPOSÉ par, Mme Sarah-Claude Racicot,
APPUYÉ par, Daniel T. Brown,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice de la Base de Plein Air, Mme Caroline Freulon, à débiter les entrevues et procéder à l'embauche du personnel requis, tel que décrit à la grille ci-jointe :

Poste	Nombre (max)	
Coordonnateur au camp de jour	1	T. complet
Assistant coordonnateur au camp de jour	1	T. complet
Animateur	28	T. complet
Aide animateur	15	T. partiel
Sauveteur en chef	1	T. complet
Sauveteur et assistant sauveteur	4	T. complet
Préposé à l'entretien	2	T. complet

Adopté à l'unanimité

Résolution 10-03-98

Camp de jour/Service d'autobus Les Autobus Larocque Inc.

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir à nos citoyens un service de transport par autobus pour participer aux activités de la Base de Plein Air;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de la Base de Plein Air des Cèdres;

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise *Les Autobus Larocque Inc.* d'un tarif de 8 400 \$ pour le transport des usagés du camp de jour;

Il est
PROPOSÉ par, Mme Sarah-Claude Racicot,
APPUYÉ par, Mme Lyse Thauvette,

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise *Les Autobus Larocque Inc.* au coût de 8 400 \$ (taxes en sus) pour la période du 28 juin au 20 août 2010.

QUE la dépense soit affectée au budget opérationnel de la Base de Plein Air des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

Résolution 10-03-99

Tarifications camps de jour régulier service de garde et transport

CONSIDÉRANT la grille de tarifications camps de jour régulier, service de garde et service de transport reflète les coûts réels pour la tenue de ces activités;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de la Base de Plein Air des Cèdres;

Il est
PROPOSÉ par, Daniel T. Brown,
APPUYÉ par, Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la grille de tarifications des camps de jour, du service de garde et de transport tel que présentée :

Tarification camps de jour régulier et spécialisés - service de garde, service de transport et repas chaud :

Tarif / sem	Camp régulier + Service de Garde ®	Camp de jour régulier ®	Autobus ®
1 ^{er} enfant	160 \$	115 \$	35 \$/ sem
2 ^{ème} enfant	155 \$	110 \$	35 \$/ sem
1 ^{er} enfant – Les Cèdres	140 \$	95 \$	35 \$/ sem
2 ^{ème} enfant – Les Cèdres	135 \$	90 \$	35 \$/ sem

Tarification camps spécialisés :

- Musique = camp régulier + 35 \$
- Cirque = camp régulier + 45 \$
- Bricolage = camp régulier + 25 \$
- Danse = camp régulier + 25 \$
- Théâtre = camp régulier + 25 \$
- Ado = camp régulier + 85 \$

Repas chaud

Camp de jour été 2010	À la journée	À la semaine
Enfant	5,50 \$	25,00 \$
Animateur	6,00 \$	27,50 \$

Adopté à l'unanimité

Résolution 10-03-100

Offre de services professionnels de Tekno : mise en service et fermeture, contrôle hebdomadaire et dépôt d'un rapport final d'exploitation pour la piscine

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir une eau selon les normes exigées;
CONSIDÉRANT l'offre de la firme Tekno;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de la Base de Plein Air;

Il est
PROPOSÉ par, Daniel T. Brown,
APPUYÉ par, M. René Levac,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de la firme Tekno au montant de 3 450 \$ (taxes en sus) pour la mise en service et fermeture, le contrôle hebdomadaire et le dépôt d'un rapport final d'exploitation.

QUE la dépense soit affectée au budget opérationnel de la Base de Plein Air des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

Résolution 10-03-101

Rangement des produits chimiques

CONSIDÉRANT que les produits chimiques pour l'exploitation de la piscine ne sont pas isolés et sans système de ventilation;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Tekno;

Il est
PROPOSÉ par, M. René Levac,
APPUYÉ par, Mme Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de l'entreprise *Travaux solutions Champagne* au coût de 1 545 \$ (taxes en sus) pour la réalisation d'une zone de rangement des produits chimiques utilisés.

QUE la dépense soit affectée au *Fonds de parc et terrain de jeux* (Canadien pacifique).

Adopté à l'unanimité

Résolution 10-03-102

Grille salariale employés postes temporaires

CONSIDÉRANT suite à la démarche d'équité salariale de revoir la grille de salaire des employés temporaires de la Base de Plein Air;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de la Base de Plein Air des Cèdres;

Il est
PROPOSÉ par, M. Daniel T. Brown,
APPUYÉ par, Mme Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la grille des employés aux postes temporaires tel que déposée.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-03-103

Dépôt de l'étude de gouvernance pour la Base de Plein Air des Cèdres

Il est
PROPOSÉ par, Mme Lyse Thauvette,
APPUYÉ par, M. Daniel T. Brown,

D'ACCEPTER le dépôt de l'étude de gouvernance pour la Base de Plein Air des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

LOISIRS

Résolution no : 10-03-104

Fête des voisins 2010 : inscription de la Municipalité

CONSIDÉRANT l'invitation du Réseau *québécois de Villes et Villages en santé* à participer à la *Fête des voisins* qui se déroulera le samedi 5 juin 2010 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des loisirs, M. François Robillard, à inscrire la Municipalité des Cèdres ;

Il est
PROPOSÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,
APPUYÉ PAR, M. René Levac,
ET RÉSOLU

D'INSCRIRE la Municipalité des Cèdres à l'activité *Fête des voisins* qui se déroulera le 5 juin 2010.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Résolution no : 10-03-105

Acceptation du dépôt du compte-rendu du Comité des ressources humaines / conventions collectives 25 février 2010

Il est
PROPOSÉ PAR, M. René Levac,
APPUYÉ PAR, M. Jacques Bouchard,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt du compte-rendu du Comité des ressources humaines / conventions collectives du 25 février 2010.

Adopté à l'unanimité

Résolution no; 10-03-106

Embauche d'une secrétaire comptable

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Mme Rita Samson prévu pour le mois de juin 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est
PROPOSÉ par, Mme Lyse Thauvette,
APPUYÉ par, M. Daniel T. Brown,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général, M. Mario Besner, à entreprendre les démarches afin de combler le poste de secrétaire comptable.

Adopté à l'unanimité

Période de questions

Début de la période de questions : 21 h 00

Fin de la période de questions : 21 h 40

Parole au Conseil

Résolution no : 10-03-107

Levée de l'assemblée

Il est
PROPOSÉ PAR, M. René Levac,
APPUYÉ PAR, M. Jacques Bouchard,
ET RÉSOLU

QUE les items inscrits à l'ordre du jour ont tous été étudiés et considérés;

QU'une période de questions aux citoyens a été tenue;

DE clore la présente séance ordinaire à 21 h 50.

Adopté à l'unanimité

La mairesse,

Le directeur général et
secrétaire trésorier,

Géraldine T. Quesnel

Mario Besner